BALADES CULTURELLES dans la mémoire locale

5 - LES PRISONS DE GENÇAY 6 Mars 2011

4ème saison



LA CONCIERGERIE, ou encore LA PRÉVOUSTÉ ET VIGERIE :

La maison qui hébergeait la Conciergerie était située à l'angle formé par la place des halles et la rue Gambetta. La Conciergerie consistait en:

.../ la moitié de la maizon où fait leur les dits Titren et son épouze, et la ditte veuve Chebroux, en laquelle sont les prizons de la conciergerie dudit Gençay, consistant iclle moitié dans la chambre quy a sa sortie dans la rue quy conduit des halles dudit Gençay à l'églize dudit lieu et dans la quelle ouvre l'une des prizons, avec la chambre haulte etant au dessus de celle cy dessus, une autre chambre haulte quy a sa vue sur la cour et quy reigne sur les prizons, plus le fourgnioux ou boulangerie de la ditte maizon, l'écurie et le fenil d'icelle, un petit toit avec la moitié de la cour, la moitié de la cave à prandre la ditte moitié du costé droit en entrant en icelle/...

Dans le bail de ferme de la Prévousté et Vigerie de Gençay consenti par messire Georges Polasqui receveur du château de Gençay à Marc Petit tisserand, Marie Alard sa femme et Nicolas Petit leur fils, aussi tisserand et Roi de la royauté des Bacheliers, daté de 1708 on apprenait que l'activité du preneur consistait :

.../en droit de péages, plassages et ventes, les jours de foires ou marchés, droits de bans estant tant sous les halles dud. Gencay qu'au dehors d'ycelle avec lesds. arentements faits de partie desdits bancs, les jeux de rampaux quy s'y trouveront, générallement tout autres droits dépendant de la dite vigerie et prévosté, avec les droits de foire de Saint Maurice et assemblée de Notre Dame d'Airoux et de Saint Hilaire de la Ferriere,

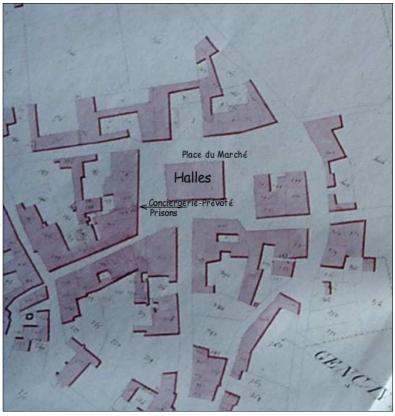
Ce bail était conclu pour sept années dont la première commençerait au jour et feste de la Circoncision pour finir à pareille et semblable feste, et le montant de la ferme s'élevait à une somme à verser chaque année de deux cent cinquante livres payables par quartier, le premier au jour de feste de Nostre Dame de mars, le second à la saint Jean Baptiste, le troisième a la saint Michel et le quatrieme au jour et feste de Nouel.

Circoncision, six langues de pourceaux, plus, à meme date, la somme de douze livres, savoir six livres a M. le sénéchal de Gençay et celle de six livres restantes en procureur fiscal de cedit lieu.

Dans le procès verbal de la sénéchaussée, du 12 mars 1705, jour de la foire de Gencay, il est dit que des voleurs ayant agi sous les halles avaient été quelque peu malmenés par la population et que:

... | sur l'advis a nous donné par la clameur publique, il auroit esté amené **es prisons** de ce lieu des coupeurs de bourses, après l'interrogatoire de l'un des deux voleurs « nous le constiturons nostre prisonnier, nous l'escrouons par celluy present proces verbal, dans laditte prison ou il est actuellement | ...

Dans les dépositions des témoins on relève ... | que plusieurs personnes estant survenu sur le lieu, on se saisit dud. volleur et on l'emmena en **prison** ...



En outre, les preneurs devaient compléter ce paie-

Situation de la Prévôté au 18è S.

Au hasard des registres paroissiaux, on peut lire ... | 26 avril 1732, sepulture de Maurice Haurlu, prisonnier a Jensay depuis quelques mois, epoux de Françoise Geste de Saint Romain! ...

• Un prisonnier indésirable dans les prisons de Gençay :

Le dimanche vingt août 1724, les archers de Gençay, responsables d'un convoi qui venait de faire un aller-retour entre Gençay et Monmorillon, s'adressaient à maître Pierre Faure, greffier, afin de faire enregistrer une déclaration d'incarcération qu'ils venaient de faire réaliser, ayant remis un prisonnier entre les mains de Nicolas Petit, bailleur de la conciergerie.

Aujourd'hui, le vingt aoust mil sept cent vingt quatre, nous Pierre Jouhinot, Jean Rodier, archiers de la mareschaussée généralle du Poitou, résidance et brigade de Gençay, en conséquence de la sentance rendue par monsieur Bernardeau, escuier, sieur de Monterbaut, nostre lieutenant à la résidance de Montmorillon du dix sept du présent moist et ses ordres, nous avons extrait des prisons de cette ville de Montmorillon, Jean Pressac, acuzé, et, icelluy, conduit en celles de Gençay et icelluy, fait passer le guichet et mis dans la pression et garde de Nicolas Petit, concierge en icelle, avecq deffance à luy de le laisser évader, sur les pennes que de droit. Signé Nicollas Petit.

et, ce fait, nous nous sommes transporté au domicille du sieur Pierre Faure, greffier de la justice de Gençay et i demeurant, auquelle parlant, nous luy avons mis entre les mains le procès verbal de capture du dit Jean Presac, du dix de ce mois, ensuitte tous les meubles, hardes et fuzil et saize solz en argent qu'il se trouva saizy lors de la capture, conformémant à l'invantaire qu'il on fait par ledit procès verbal de capture, ensemble, grosse de l'interrogatoire par luy suby par devant le dit sieur Bernardeau, au bas desquelle est la santance randus par les conclusions de m le procureur du Roy du dixsept dudit mois d'août, signé Delavergne greffier, à ce que led. sieur Piarre Fauure greffier, n'en ignore et ayt à le faire savoir aux sieur juges et procureur de cour de la ditte justice, afin de suivre l'instruction du procès dudit Pressac, et luy avons aussy lessé copie de l'acte d'écrou dudit Pressac es prisons de Gançay et a signé Jouhinot off. archer Rodier P. Faure greffier

◆ Une évasion des prisons de Gençay :

Aujourd'huy quinziesme jour d'octobre mil sept cent trente neuf, nous Pierre Imbert De la Berlanderie et ayant avec nous M^e René Le Camus nostre greffier ord^e, le requerant Jean Paillou, concierge des prizons de ce lieu, nous sommes transportés esd^e prizons ou estant, ledit Paillou nous a dit que le douze de ce mois, le nommé Jacques Lembert, accusé de vol, avoit esté conduit par les cavalliers de la brigade de la marechaussée quy réside en ce lieu, dans la sus ditte prizons pour estre, son proces fait et parfait par le juge du lieu ou le délit avoit esté commis, quy est dans la maison noble de la Baumeniere, sittuée p^{se} de Brion, laquelle maison n'est point dans la mouvance du chasteau de ce lieu, relevant de la baronnie royalle d'Usson, l'un des membres du chasteau de Civray,

et ayant fait vizitte des susd prizons, aurions apperseu dans un coins d'icelle, un trou souterrin quy perçoit le fondement du mur quy sépare la prizon d'une chambre quy est proche d'icelle, par lequel trou, Paillou, consierge nous a dit que Lembert avoit passé et s'etoit sauvé pendant la nuit desd^e prisons sans que icelluy consierge s'en fut, en aucune manière, apperseu, quoy que on luy eut mis les fers au pieds et que le quatorze de ce mesme mois, l'un des cavalliers de brigade eut entré dans la prizon sans avoir connu que le prizonnier eut travaillé à faire le trou par lequel il s'est sauvé, ny que aucune personne luy eut parlé ny donné des instruments pour perser le fondem^{nt} du susd.mur, ne pouvant s'imaginer comment ce prizonnier a pu faire le trou par lequel il a passé sans qu'on ne l'eut enttandu travailler, y ayant presque toujours du monde pendant le jour dans la chambre proche desd. prizons, et luy, consierge d'icelle et l'un de ses enfants, couchant dans la mesme chambre, dont du tout cy desus avons dresser notre present proces verbal.



LA TOUR DU MOULIN DU VIEUX CHATEAU

Dans les années qui suivent la Révolution, les gendarmes de la brigade de Gençay ne disposent pas de chambre de sûreté "pour y recevoir les prisonniers qui passent journellement ici", la municipalité se trouve fréquemment dans l'impossiblité de "sévir contre les délinquants à défaut de maison d'arrêt" ... "on est obligé de faire conduire les condamnés en celle de Civray ce qui occasionne des dépenses"...

• Le 24 pluviose an II (12 février 1794) : Boisseau, maire de Gençay, et Barot le jeune, officier municipal, demandent l'ouverture d'une prison et proposent une des tours du château (la tour du moulin) :

« Il est possible et même très facile, en détruisant ce monument de l'esclavage de nos pères, de conserver cette tour, dont les murs de plus de sept pieds d'épaisseur contiennentt deux chambres aussi sûres que saines, pour y mettre des prisonniers, et sont très bien aérées, et il n'y a que de médiocres réparations à y faire »

Avec l'expression "monument de l'esclavage de nos peres", on comprend mieux les restes de mentalite révolutionnaire qui ont poussé quelques années plus tard a la destruction effective du monument!

Argument supplémentaire pour que la tour devienne prison : avec quelques aménagements, le dégagement piéton sera idéal pour que les prisonniers prennent l'air.

Suit la liste des travaux à faire, où on apprend que l'escalier en vis de la tour est encore entier, seule une marche a besoin d'être raccommodée, et que le "palantrage" de la porte d'entrée de la tour a été modifié à cette occasion pour adapter une porte rectangulaire plus basse.

• 24 messidor an II (12 juillet 1794) : pour loger le gardien, la commune achète à Jean Tête marchand à Charroux et Louise-Anne Odoux, qui deviendront par la suite les propriétaires du moulin d'Enfrenet, la maison près de la tour :

« une chambre basse et haute avec un grenier pardessus dont partie n'est pas planchée ensemble, d'une planche de jardin attenante laquelle est composée de quarante deux pieds de long par seize de large à prendre de la largeur de ladite maison ».

- 23 août 1810 : la municipalité déboute madame Milon qui, ne reconnaissant pas la réquisition du monument en bien national, réclame des indemnités.
- 4 juin 1815 : trois prisonniers, condamnés dans la Creuse, arrivés le 1^{er} juin, en transit pour Poitiers, se font la belle :
- Bourgeron, condamné aux travaux forcés à perpétuité
- Planchar, condamné aux travaux forcés pour 10 ans
- Guigner, condamné aux travaux forcés pour 10 ans.

« les trois condamnés avaient fait une fracture on ne peut plus extraordinaire dans la dite maison d'arrêt où ils ont enlevé deux grosses pierres dans l'un des murs d'icelle qui est néanmoins épaisse de deux mètres six décimètres (huit pieds) dont l'ouverture offre avec beaucoup de peine le passage d'un homme.

Nous avons de même remarqué qu'à la faveur d'un gros cordon composé de paille et des chemises qui les couvraient et des cordons en cuir qui servaient à attacher les chevaux [...], enfin nous nous sommes également aperçu qu'ils avaient attaché ce gros cordon de paille de la longueur d'environ vingt mètres (60 pieds) à une petite planche de la longueur d'environ un mètre qu'ils ont détachée du plancher de la dite maison de sûreté »

Signé : le Maire Barot.



• 17 janvier 1819 : le concierge s'aperçoit d'une tentative d'évasion : des parties de la porte sont sciées pour faire sauter « les écrous qui tenaient l'enrobement des anneaux de fer dans lesquels pivote la petite porte de fer

qui ferme le guichet »

Signé: Aigron concierge et Chevalier maire.

Ils proposent l'achat de trois carcans, soit 3 chaînes de 5 pieds de long pesant chacune 10 livres, 3 colliers, 3 pitons et 3 forts cadenas, pour attacher les prisonniers.

Les méthodes etaient radicales!

• 6 octobre 1831: le maire communique à M^{me} V^{ve} Gallois la résiliation du bail de la prison par le Sous-préfet : « la résiliation du bail de la prison actuelle, qui dans tous les cas doit finir au 1er mai prochain ».

Monsieur le Maire.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître si les détenus de la prison de votre commune se plaignent de l'insuffisance de la ration d'une livre et demie de pain qu'ils reçoivent chaque jour pour leur nourriture, indépendemment d'une de soupe.

19 Aout 1828

Le Sous-Préfet

(extrait du registre de correspondance de la Mairie de Gençay)

.../ que la prison située dans une des tours de l'ancien Château est une espèce de cachot presqu'entièrement privé d'air, que le gouvernement tient à ferme d'un particulier, Considérant qu'il y a une espèce de barbarie à cnfondre dans le cachot auquel on donne le nom de maison, le vagabond, l'accusé, le condamnné, que ce cachot est hors du bourg, à plus de deux portées de fusil de la caserne, tandis que si la Commune de Gençay en faisait construire une elle pourrait en même temps y ménager un lieu pour servir de prison/... (Registre des délibérations du Conseil Municipal)

• 13 mai 1835 : le conseil municipal décide de la vente de la grange du presbytère, de *la maison du concierge de l'ancienne prison* et de deux petits morceaux de terre en dépendant pour participer à l'acquisition d'une maison d'école.

Barot adjoint refuse de signer, de même que Tête notaire et Coussot secrétaire de séance qui a aussi refusé de rédiger le compte-rendu, comme membres du Conseil de Fabrique.

La Revolution n'avait pas vaincu les idéologies!

LE PIGEONNIER DE LA GENDARMERIE:

Dans l'état actuel de connaissance des archives, nous ne pouvons pas donner la date précise à laquelle la gendarmerie s'est installée dans la maison de la rue de Civray, où nous l'avons connue jusque au milieu des années 1960; ce qui est certain, c'est que le pigeonnier de cette maison fut aménagé en chambre de sûreté, où l'on pouvait garder les délinquants quelques jours, dans l'attente d'un transfert éventuel à la prison de Poitiers. Si les archives ne nous donnent pas, contrairement aux décennies antérieures, le récit d'affaires importantes concernant les prisonniers, c'est que vraisemblablement la détention de sujets dangereux n'était plus du ressort des autorités locales.

Un fait divers reste malgré tout dans la mémoire locale: la mort, dans la prison de Gençay, de "Pinâ", délinquant arrêté pour une tentative de vol, et qui était d'autre part suspecté d'être impliqué dans un meurtre à la Grande Grange de Champagné, commis trois mois plus tôt, af-

faire dite du "Crime du Télégraphe".

André-René Pineau était né le 27 septembre 1896 à Champagné, fils de André Pineau, boucher du bourg, et de Florence Luret.

L'imaginaire collectif s'est déjà emparé du personnage de "Pinâ" et lui a donné une place aux côté des grands bandits de légende, comme son prédécesseur en Pays Civraisien Jules Mignon de Champniers, roi de l'évasion, qui fut envoyé au bagne à Nouméa en 1879, et qui s'en évada en 1884 sans plus laisser aucune trace. (conférence de Mr PAQUEREAU - Champniers - 24-02-2011)

GENÇAY.— Un détenu se suicide dans la chambre de sûreté de la gendarmerie — Dans l'après-midi de samedi les gendarmes procédaient à l'arrestation du nommé René-André Pinaud, âgé de 38 ans, célibataire, boucher à Champagné-Saint-Hilaire, qui avait, la nuit précédente tenté de cambrioler la maison d'un voisin, M Bibault, huilier.

Pinaud individu peu recommandable, titulaire d'au moins deux condamnations et

La presse du Civraisien - 1934

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS AUTOUR DE GENÇAY À PROPOS DE PINÂ

- "Etant enfant, il terrorisait les gens dans la rue en les poursuivant avec les couteaux de boucherie de son père..."
- "Ol'tait un gars formidable!"
- "C'était un gars, s'il était copain avec quelqu'un, il aurait essayé de lui sauver la vie, même pour y rester..."
- "Il aimait les enfants; il achetait des bonbons et il nous les donnait..."
- "Ah, bin sûr qu'i l'ai connu: le m'a fait sauter su' ses genoux!..."
- "Ol'est lui qui m'a appris à braconner..."
- "C'était un bandit, mais si on lui disait que quelque part il y avait un mauvais garde ou un patron pas bon pour son monde, il y allait..."
- "Le voulait pas aller à la guerre; l'était déserteur plein de fois; sa soeur l'avait attaché dans une malle à viande et l'avait mis au train; arrivé à St-Pierre des Corps, par là, l'avait coupé les ficelles.."
- "Il avait sauvé un colonel sous la mitraille pendant la guerre..."

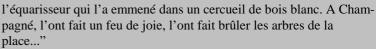




- "Il avait fait un vol à... pour le faire, il avait pris les chaussures du boulanger Guinaud; alors, ça laissait des traces de farine..."
- "Le l'emmeniont en prison à Poitiers par le train; l'était pas de retour avant les gendarmes, mais presque..."
- "I l'ai vu emmené entre deux gendarmes à cheval; en passant à côté d'un champ d'avoine, l'a sauté dedans! Le

temps que le gendarme saute de cheval et donne la bride à l'autre, l'était parti...de retour à Champagné.!.."

- "Un jour au château de…Le propriétaire dit à son domestique: "Qui c'est qui pêche là-bas?" "Monsieur, c'est Pinâ de Champagné" "Oh, alors, laissez-le pêcher!"
- "Un jour le garde l'avait pris dans le bois de la Roche à chasser au furet; Pinâ y dit: "çui-là, veux-tu qu'i' te l'assomme su la goule ?"
- "Le disait au boulanger de Champagné de laisser le four ouvert après la cuissson, parce que l'avait quelque chose à faire cuire...Le boulanger obéissait, et Pinâ amenait des perdreaux à cuire..."
- "Le ramassait les doryphores au début, et le les emmenait dans les champs des autres"
- "L'a été pris chez le père... qui y a tiré un coup de fusil; les petites filles aviant entendu marcher dans le grenier..."
- "Il a été pris pour le crime du Télégraphe là...Mais il était avec un autre dont le père était Conseiller Général..."
- "Le s'est étranglé dans la prison avec sa chemise..."
- "L'a jamais avoué; la veille de s'étrangler, l'avait dit aux gendarmes: "Si i'avais pas des nièces, i vous dirais des affaires..."
- "C'est les gendarmes qui l'ont pendu, tu penses...Parce que, y'avait eu des lettres, il aurait fallu le relâcher; parce que, ça allait à Civray, à Poitiers...et après, i'revenait...
- "Quand que le l'ont trouvé étranglé, sous un pied l'avait tatoué "invaincu", et sous l'autre "jamais dompté"...
- "Quand qu'l'est mort, personne voulait l'emmener; y'avait que sa soeur à l'enterrement; ol'est Bernelle



• "Il a été mis dans un coin du cimetière, comme un chien..."



Dessins: P.CHEVRIER - 1982

Dossier réalisé par Jean-Jacques, Pierre CHEVRIER, et Henri DONZAUD

Sources

Archives Municipales de Gençay / Archives départementales de la Vienne / Archives sonores du Centre Culturel - La Marchoise

Information et publicité: Julien BOULET

Merci aux partenaires qui nous accueillent sur le trajet de cette balade: Pascal AUDIN, l'Association des Amis du Vieux Château, Nathalie et François BOCK

Projet culturel 2010-2011

Centre Culturel - La Marchoise 16, Route de Civray 86160 Gençay Tél: 05-49-59-32-68 E-mail: cc.lamarchoise@wanadoo.fr http://boitealerte.over-blog.fr

Le Centre Culturel - La Marchoise

remercie son partenaire l'Imprimerie BEDI-SIPAP